

**COMMUNIQUÉ**

**Pour diffusion immédiate**

**La Ville de Sainte-Adèle présente son budget**

Harmonisation de la taxe d’eau pour 2014

**Sainte-Adèle, le 17 décembre 2013 -** Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle a adopté, le 16 décembre dernier, un budget 24 265 022 $, une croissance de 2,25 % par rapport à l’an dernier.

**Défis et contraintes**

Selon le maire, Réjean Charbonneau, l’exercice budgétaire 2014 comportait d’importants défis à relever. « Nous avons dû composer avec des contraintes qui ont grandement influencé les choix et décisions financières de l’année qui s’amorce. ». Parmi celles-ci, la modification de l’entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec, concernant les modalités de remboursement de la TVQ aux municipalités et engendrant des pertes de revenus de l’ordre de 375 000 $ pour Sainte-Adèle en 2014. « En appui à l’Union des municipalités du Québec, nous dénonçons ce changement d’orientation du ministère qui a des répercussions directes sur notre prochain exercice budgétaire. Hausse de taxes ou coupure de services, en fin de compte, ce sont les contribuables qui feront les frais de cette décision partout au Québec. » Concernant l’augmentation de  2,25 % des dépenses, M. Charbonneau a tenu à rappeler qu’elle demeure inférieure aux revenus que générera l’augmentation du taux de base de la taxe foncière de 1,80 %.

La Ville devra aussi tenir compte cette année des nouvelles exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT) mais également du ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ces nouvelles réglementations visent notamment les installations d’aqueduc et d’égout. Le conseil entend d’ailleurs prioriser les travaux du réseau d’aqueduc et d’égout. « Notre réseau affiche des signes de faiblesse en plusieurs endroits et il importe de consacrer les sommes nécessaires à sa réfection en 2014. » a poursuivi M. Charbonneau.

**Harmonisation de la taxe d’eau**

Les réseaux d’aqueduc de la Ville de Sainte-Adèle et du secteur de l’ancienne ville de Mont-Rolland sont interconnectés. Pour la première fois en 2014, le même taux s’appliquera pour la taxe résidentielle. Cette harmonisation oblige une augmentation pour le secteur Mont-Rolland, mais sera plus équitable pour l’ensemble des citoyens.

Le taux de la taxe sur les matières résiduelles augmentera quant à elle de 9 $ en 2014 et ces frais pourraient être sujets à une hausse supplémentaire dans les années à venir dû à la gestion des déchets non conformes. À ce propos, le conseil municipal informait récemment ses citoyens à l’effet que des statistiques, émanant de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, ont révélé que des quantités importantes de déchets non conformes en provenance de Sainte-Adèle se retrouvent toujours dans les mauvais bacs à leur arrivée.

**Une ville en plein essor**

De récents investissements immobiliers, totalisant plus de 40 millions de dollars, témoignent d’une vitalité nouvelle qui aura, à court terme, un impact important sur le développement des affaires et la croissance de nouveaux revenus au cœur de Sainte-Adèle. « C’est dans un esprit de consolidation des acquis que nous entendons diriger nos efforts des prochaines années, et ce, en étroite collaboration avec tous les citoyens. Nos priorités demeurent la qualité des services offerts à la population et le maintien du taux d’endettement au plus bas. » de conclure, M. Charbonneau.

On peut obtenir les informations relatives au budget 2014 en visitant le [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca)

-30-

Source :

Caroline Nielly

Coordonnatrice aux communications

450 229-2921, poste 208